

- Inscrivez l'année d'imposition visée dans les cases ci-dessus.
- Nous accordons une exemption d'impôt minimum de 40 000 \$ aux fiducies testamentaires ou aux fiducies non testamentaires bénéficiant de droits acquis. Pour connaître la définition de « fiducie testamentaire » et de « fiducie non testamentaire bénéficiant de droits acquis », consultez le guide *T3 – Guide des fiducies*.
- Utilisez cette annexe pour répartir l'exemption de 40 000 \$ entre plusieurs fiducies admissibles qui ont été établies grâce aux contributions du même particulier (voir l'exemple ci-dessous).
- Si nous demandons cette annexe par écrit et que vous ne l'envoyez pas dans les 30 jours, nous pourrions répartir l'exemption de 40 000 \$ entre les fiducies admissibles.
- Le fiduciaire ou le représentant légal de chaque fiducie dans le groupe doit signer la partie « Entente » de cette annexe.
- Si vous manquez d'espace, joignez une feuille distincte.

Noms et adresses de toutes les fiducies établies par le même particulier	Numéro de compte de la fiducie	Montant à répartir
	T       -         -	
	T       -         -	
	T       -         -	
	T       -         -	

Inscrivez à la ligne 28 de l'annexe 12, *Impôt minimum*, les montants que vous avez répartis.

### Entente

Il est entendu que l'exemption d'impôt minimum de 40 000 \$ sera répartie tel qu'il est mentionné ci-dessus.						
Nom de la fiducie	Signature de la personne autorisée	Poste ou titre	Date			
			Année	Mois	Jour	
			Année	Mois	Jour	
			Année	Mois	Jour	

### Exemple

Michel est un particulier qui a établi cinq fiducies. Il a divorcé deux fois avant 1970 et a établi des fiducies pour ses ex-épouses lorsqu'il a divorcé. Dans son testament, Michel a établi trois fiducies distinctes. Il a établi la première pour ses petits-enfants, la deuxième, pour ses enfants et la troisième, pour son épouse au moment de son décès. Si l'impôt minimum s'applique à l'une ou l'autre de ces fiducies, vous devez répartir entre les fiducies l'exemption de 40 000 \$ et joindre cette annexe à la déclaration de chaque fiducie.